



n°A-DG-AJ-2023-030

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Donne pouvoir, dans le cadre de ses attributions et compétences, à Madame **Pauline DUVAL**, adjointe à la cheffe du service Prestations individuelles et soutien à l'autonomie au sein de la Direction de l'Autonomie - Pôle solidarité humaine du Département d'Ille-et-Vilaine, pour le représenter dans les instances contentieuses appelées devant :

- les juridictions de l'ordre administratif ;
- les juridictions de l'ordre judiciaire.

Fait à Rennes, le - 5 JUIN 2023

Le Président,

Jean-Luc CHENUT